

Paradis fiscaux, corruption, démocratie

Les paradis fiscaux, création adéquate pour échapper impunément à l'impôt, constituent un outil qui facilite la corruption de haut niveau. C'est aussi un instrument, parmi d'autres, pour accroître les pouvoirs de la finance et affaiblir la démocratie.

Gérard GOURGUECHON, membre du conseil scientifique d'Attac

Chaque jour, nous apprenons qu'un sportif professionnel « français » ou une vedette du showbiz a localisé tout ou partie de ses revenus, profits et patrimoines dans un territoire où le système fiscal lui est largement plus favorable que le système fiscal national. Il arrive même que ce soit le ministre du Budget en exercice, celui qui est officiellement chargé de lutter contre la fraude fiscale, qui possède « des comptes en Suisse », et peut-être ailleurs. Sans parler des grandes entreprises « nationales », celles du Cac 40, dont les principales banques, qui multiplient leurs filiales dans les territoires off shore.

L'envie de ne pas payer sa contribution commune, tout en bénéficiant des services et prestations émanant de la puissance publique, est assez largement répandue. La fraude est l'attitude première. Mais elle présente toujours des risques, particulièrement celui de se faire prendre, et de subir une sanction. Il est bien plus avantageux, et à moindres risques, de s'organiser pour bénéficier « en toute légalité » d'un régime fiscal dérogatoire au droit commun des autres. C'est un peu ainsi que, sous l'Ancien Régime, la noblesse et le clergé s'attribuaient un régime d'imposition très favorable. Aujourd'hui, les paradis fiscaux sont le *nec plus ultra* de ce système. Il s'agit de pays, d'Etats, officiellement indépendants, et qui organisent leur législation fiscale en faveur de certaines catégories d'étrangers et de certaines opérations financières. Leur développement s'est accéléré avec la « décolo-

nisation », et particulièrement avec l'indépendance donnée à de multiples petits territoires relevant précédemment de la Couronne britannique. Désormais, ils servent notamment de bases de collectes de fonds pour la City de Londres, lui permettant de rester une place financière de premier plan au niveau mondial. Le développement des territoires off shore s'est encore accéléré en conséquence des décisions politiques, prises progressivement par les dirigeants des principaux Etats, de libéralisation complète de la circulation des capitaux, sans limites et sans contrôles. Et la prolifération a pu gagner tous les continents et tous les océans, grâce aux évolutions technologiques qui permettent des transferts de fonds par de simples jeux d'écriture électroniques.

Les paradis fiscaux, zones de non-droit

A ce jour, on peut dénombrer entre soixante et soixante-dix territoires pouvant être qualifiés de « paradis fiscal » ; près de la moitié sont en liaison directe avec la City. Ces territoires sont devenus progressivement des zones de non-droit permettant le secret et l'impunité. La caractéristique première de ces territoires est bien de disposer d'une législation fiscale « sur-mesure » et attractive pour certains capitaux, certaines fortunes, certains patrimoines. Très généralement, ces législations sont mises au point et rédigées par des cabinets comptables internationaux, par des représentants de grands intérêts privés, par des cabinets d'avocats d'affaires internatio-

naux. Le résultat, c'est l'existence de territoires « spécialisés » dans les pavillons de complaisance, dans la gestion de fortunes privées, dans la localisation de sportifs professionnels ou d'industries extractives, etc. Mais ces territoires ne sont pas que des paradis fiscaux. Ils sont devenus, à des degrés divers, des zones de la planète où le secret des affaires et l'impunité sont assurés par la conjonction de dispositions législatives et réglementaires ad hoc. Il faut donc parler aussi de paradis judiciaires, bancaires, réglementaires, etc. Par le secret bancaire, par des dispositions de leurs législations civile, commerciale, judiciaire, bancaire, etc., de multiples opérations peuvent rester dissimulées aux yeux des tribunaux et des polices des autres Etats. La planète est ainsi parsemée de zones de non-droit où peuvent s'abriter en toute impunité de multiples opérations criminelles dont les auteurs et/ou les bénéficiaires relèveraient des tribunaux dans leurs pays d'origine. Les principaux utilisateurs et bénéficiaires se trouvent dans les couches sociales privilégiées des autres Etats. Les réseaux du crime organisé, les mafias etc., ont bien entendu recours à ces opportunités non faites pour eux au départ.

Partout, la corruption gagne du terrain

La corruption est une pratique constante dans le temps et dans l'espace. Si la fraude fiscale est aussi vieille que les impôts, la corruption est probablement aussi vieille que le gouvernement de la Cité. Aujourd'hui,

cette pratique se rencontre sous toutes les latitudes, sous tous les systèmes politiques, dans les pays « développés », dans les pays « en développement », dans les systèmes démocratiques et dans les systèmes totalitaires. Ceci peut n'être qu'un comportement marginal ne mettant pas en cause fondamentalement la société. Ce peut être aussi un phénomène faisant système dans le pays et détruisant, de fait, le corps social. En général, le corrompu est celui qui dispose d'une parcelle d'autorité publique, le corrupteur étant celui qui souhaite que cette parcelle d'autorité soit utilisée, à un moment donné, ou plus ou moins régulièrement, à son bénéfice particulier. La corruption est donc un instrument d'enrichissement gagnant-gagnant pour le corrupteur et pour le corrompu.

Une pratique que facilite le secret des affaires

Quand les sommes en jeu sont modestes, l'opération peut être difficile à détecter. Dès que la somme remise par le corrupteur au corrompu est importante, l'opération nécessite pas mal de manœuvres pour rester indétectable. Il faut, par exemple, pouvoir sortir des fonds de la comptabilité d'une entreprise sans que le bénéficiaire réel (le corrompu) apparaisse. Et les fonds doivent pouvoir arriver chez le corrompu en toute discrétion, et sans que ceci se traduise par un changement de train de vie en décalage avec les revenus connus et déclarés.

L'existence de territoires cultivant le secret des affaires encourage la corruption de haut vol. Les paradis fiscaux, par les multiples services et outils qu'ils offrent à leurs usagers et clients, sont devenus un intermédiaire indispensable pour les opérations de corruption un peu conséquentes. La facilité et la rapidité avec lesquelles il y est possible de créer des sociétés, le secret garanti par l'anonymat des associés, l'anonymat des

« Les paradis fiscaux sont devenus, à des degrés divers, des zones de la planète où le secret des affaires et l'impunité sont assurés par la conjonction de dispositions législatives et réglementaires ad hoc. »

comptes bancaires, le secret bancaire, etc., permettent de transférer des fonds d'une société ayant « pignon sur rue » dans un pays vers une multitude de filiales implantées dans une succession de paradis fiscaux.

Dans la plupart des cas, les éventuels contrôles (fiscaux, judiciaires, financiers, etc.) opérés dans le pays victime de la corruption ne permettront pas de découvrir qu'il s'agit d'une opération de corruption. L'usage de fausses factures (qui ressemblent à des vraies factures, sauf que l'une correspond à une transaction réelle et l'autre à aucune transaction) permet de « sortir » des fonds de la comptabilité d'une entreprise. Et des opérations identiques pourront permettre de faire entrer des fonds au bénéfice du corrompu, mais ces fonds seront habillés et couverts par d'autres fausses factures qui les feront apparaître comme étant la contrepartie d'une transaction effective (étude, conférence, conseil, etc.).

En général, les corrompus potentiels qui peuvent pratiquer ces opérations portant sur des sommes importantes (accès facilité à des marchés publics, bénéfice de dispositions législatives et réglementaires *ad hoc*, etc.) font partie de la classe dirigeante du pays (classe politique dirigeante, hauts fonctionnaires, etc.). Bien entendu, ils s'organisent pour que les contrôles par les administrations régaliennes ne les concernent pas. La solution la plus banalement retenue est d'obliger ces administrations à « faire du chiffre ». Il faut que l'administration fiscale opère un nombre toujours plus important de contrôles ; il faut que la police financière règle chaque année plus de dossiers ; il est demandé à la justice de régler plus de dossiers avec moins de personnels, etc. Immanquablement, ceci conduit les inspecteurs, policiers, magistrats, à privilégier les dossiers simples et qui iront



© HAUSHALT, LICENCE CC

plus vite. C'est ainsi que les dossiers aux montages complexes se retrouvent en-dessous de la pile. En cas de malheur, il reste encore de nombreuses possibilités d'échapper à la sanction, compte tenu des relations dont tout ce monde dispose, dans l'entre-soi.

Des Etats endettés, des banques renforcées

Les paradis fiscaux constituent une étape terminale du dumping fiscal qui vide les Etats de ressources publiques. Les classes privilégiées ont généralisé progressivement la liberté de circulation des capitaux sur la planète, sans limites et sans contrôles. Ceci s'est fait sans harmonisation fiscale. Ensuite, logiquement, les capitaux vont chercher à « s'in-



vestir» là où les profits seront les plus importants (là où les salaires, les «charges» sociales, les impôts, les réglementations, les contrôles etc. sont les plus légers). Les gouvernements de chaque pays vont donc prendre des décisions favorables aux capitaux et aux très riches particuliers au motif qu'il faut être «attractif» pour les «investisseurs». C'est par cette manœuvre que tous les pays d'Europe, par exemple, ont été amenés à baisser fortement le taux de l'imposition des sociétés et le taux supérieur de leur impôt sur le revenu. Ce dumping fiscal explique en grande partie l'augmentation des déficits publics qui produisent l'endettement et la mise sous tutelle de la puissance publique par la finance. Dans cette course au dumping fiscal,

les paradis fiscaux sont l'étape ultime.

Les pouvoirs de la finance trouvent, dans les paradis fiscaux, un élément de leur renforcement. Les paradis fiscaux étant aussi des paradis réglementaires, bancaires, etc., tous les accords et traités qui peuvent être retenus au niveau de la «communauté internationale» y sont largement inappliqués. De ce fait, les quelques réglementations adoptées au niveau international, par l'OCDE notamment, pour venir «réguler» un peu les banques, sont sans effets dès lors que ces opérations sont localisées dans des territoires off shore. Ceci augmente les pouvoirs de la finance qui peut ainsi, par la multiplication de ces «trous noirs», échapper en grande par-

La prolifération des territoires off shore a pu gagner tous les continents et tous les océans, grâce aux évolutions technologiques qui permettent des transferts de fonds par de simples jeux d'écriture électroniques.

tie aux éventuelles tentatives de limitations de son emprise. Il est manifeste que les réunions des dirigeants politiques annonçant de nouvelles décisions présentées comme déterminantes pour réguler la finance sont de vastes supercheres.

Un impact sur la démocratie

En rendant plus facile le blanchiment de sommes importantes, en facilitant la corruption portant sur de très gros montants, et donc se rapportant à des décisions politiques aux conséquences économiques et financières très importantes, les paradis fiscaux sont déjà un sérieux obstacle au fonctionnement démocratique des Etats. En étant un outil très opérationnel pour permettre aux principales richesses et aux principaux revenus de la planète d'échapper en grande partie à la fiscalité, les paradis fiscaux accentuent le recul des pouvoirs des Etats et des autorités publiques, très souvent avec la complicité d'une partie des personnes qui, à un moment donné, sont à la tête de ces Etats. Ainsi, les choix véritables relèvent de moins en moins souvent des débats démocratiques où chaque citoyen, chaque citoyenne pèse pour une voix. De plus en plus souvent, cette démocratie est supplantée par des décisions adoptées en cercle fermé par celles et ceux qui détiennent le pouvoir financier. Le fonctionnement très concret de l'Union européenne vient trop souvent nous confirmer cette réalité.

Au cours des deux dernières années, les révélations fournies au grand public par Offshore Leaks, LuxLeaks et SwissLeaks confirment l'ampleur des dégâts résultant de cette suprématie de la finance. L'inadaptation totale des quelques réponses apportées par les gouvernements est l'indice d'une très grande porosité entre ce pouvoir politique et le pouvoir financier. ●